**Fiche UE du département Biologie-Ecologie**

L1 L2 L3 M1 ⌧ M2

Intitulé : Ecologie urbaine

Responsable(s) : Julie Deter

Coordonnées du/des responsable(s) (tel/mail) : julie.deter@umontpellier.fr ; 06 70 10 54 94

Nombre ECTS : 2 Effectif min : 5 Effectif max : 30

Nombre d’heures

CM : TP : 0 TD : 15 Terrain : SPS :

Noms des intervenants pressentis :

Julie Deter

Nicolas Roubieu (Métropole de Montpellier)

Arnaud Grégoire

Bruno Franc (APIEU)

Miguel Georgieff (Coloco)

...

Description de l’UE

L’expansion de l’environnement urbain est à l’origine de la fragmentation/destruction d’habitats naturels, de problèmes de conservation et d’un changement des rapports homme/nature. Toutefois, les espaces urbains peuvent également abriter une biodiversité importante à proximité immédiate de l’homme, celle-ci pouvant alors être utilisée à des fins de conservation, de sensibilisation, d’amélioration du bien être humain voire thérapeutiques. C’est une gageure que de vouloir travailler en écologie en niant l’existence et les conséquences du milieu urbain et de ses particularités. Le but de cette UE est d’aider les futurs professionnels de l’écologie à trouver des compromis entre développement urbain et respect de la nature. A travers des cours dispensés par des professionnels variés et une sortie à Montpellier, l’étudiant découvrira où (associations, bureaux d’étude, collectivités, …), avec qui et comment un écologue peut agir en écologie urbaine.

Compétences visées par l’UE :

-expliquer les particularités de la biodiversité en milieu urbain et les contraintes exercées

-comprendre les enjeux liés à l'aménagement d'un territoire

 -connaître les différentes phases d'un projet d'aménagement d'un territoire et les acteurs impliqués

-critiquer les aspects écologiques d’un projet de développement urbain

-proposer des mesures maintenant et/ou favorisant la biodiversité en milieu urbain

-concilier les enjeux de la biodiversité et les aménagements à l’échelle d'un territoire

Prérequis (compétences et/ou UE) :

- Des connaissances en écologie niveau licence sont requises

Modalité des contrôles de connaissances :

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| épreuve | coefficient | Nb heures | Nb Sessions | Organisation (FDS ou local) |
| Ecrit |  |  |  |  |
| Contrôle Continu | 100 % |  | 1 | Local |
| TP |  |  |  |  |
| Oral |  |  |  |  |

Informations additionnelles :

Cadre réservé à l’administration :

Code UE :